



# **Rapport annuel 2018**

## **SPES**

### **Caisse de pension du**

### **Diocèse de Sion**

- Bilan au 31 décembre 2018
- Compte d'exploitation de l'exercice 2018
- Annexe aux comptes annuels

## Bilans comparés

<b>Actif</b>	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Liquidités	1'709'816	1'508'602
Titres	74'253'923	77'001'518
Cotisations de l'employeur à recevoir	161'691	161'523
<b>Placements</b>	<b>76'125'430</b>	<b>78'671'643</b>
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>656'231</b>	<b>441'856</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>76'781'661</b>	<b>79'113'498</b>

<b>Passif</b>	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Prestations de libre passage	364'830	200'745
<b>Engagements</b>	<b>364'830</b>	<b>200'745</b>
Primes encaissées d'avance	72'423	57'617
Passifs transitoires	128'749	147'552
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>201'172</b>	<b>205'169</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	35'369'432	34'125'329
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	31'722'113	30'960'806
Provisions techniques	1'020'000	1'160'000
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>68'111'545</b>	<b>66'246'136</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>8'104'115</b>	<b>12'461'449</b>
Fonds libres	0	0
Excédent de produits / charges (-)	0	0
<b>Fonds libres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total du passif</b>	<b>76'781'661</b>	<b>79'113'498</b>

## Pertes et profits comparés

	2018 CHF	2017 CHF
Cotisations des salariés	1'185'980	1'176'121
Cotisations des employeurs	1'633'112	1'619'551
Rachats	88'893	133'500
Subsides du fonds de garantie	62'566	106'460
<b>Cotisations et apports</b>	<b>2'970'551</b>	<b>3'035'633</b>
Apports de libre passage	2'081'159	5'522'915
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>2'081'159</b>	<b>5'522'915</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>5'051'710</b>	<b>8'558'547</b>
Rentes de vieillesse	-2'079'070	-2'045'142
Rentes d'invalidité	-221'775	-275'013
Prestations en capital à la retraite	0	-39'752
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-2'300'845</b>	<b>-2'359'908</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'969'838	-5'309'971
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-120'000	0
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-2'089'838</b>	<b>-5'309'971</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-4'390'683</b>	<b>-7'669'878</b>
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	-904'815	-2'173'989
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance des rentiers	-724'250	-1'565'481
Dissolution (+) / constitution (-) de provisions techniques	140'000	1'220'000
Rémunération des capitaux d'épargne	-376'344	-356'263
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>	<b>-1'865'409</b>	<b>-2'875'733</b>
Prestations d'assurances	1'455'632	0
Parts aux bénéficiaires des assurances	73'933	0
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>1'529'565</b>	<b>0</b>
Primes d'assurances	-268'433	-156'925
Contributions au Fonds de garantie	-12'207	-9'021
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-280'640</b>	<b>-165'946</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>44'543</b>	<b>-2'153'010</b>
Produit net des liquidités	-12'547	-2'786
Résultat net des titres	-3'568'504	7'608'940
Charges et produits d'intérêts	-859	-1'808
Frais de gestion de la fortune	-652'917	-608'656
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-4'234'827</b>	<b>6'995'690</b>
Produits divers	2'188	734
<b>Autres frais et produits</b>	<b>2'188</b>	<b>734</b>
Administration générale	-125'025	-125'523
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-37'144	-42'520
Autorités de surveillance	-7'069	-9'974
<b>Frais d'administration</b>	<b>-169'238</b>	<b>-178'017</b>
<b>Excédent de charges (-) / produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-4'357'334</b>	<b>4'665'396</b>
<b>Dissolution / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>4'357'334</b>	<b>-4'665'396</b>
<b>Excédent de charges (-) / produits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# Annexes

---

## 1. Base et organisation

### 1.1. Forme juridique, but et siège social

La SPES Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion est une institution de prévoyance professionnelle, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation, régie par les articles 52, 80 et suivants du Code Civil Suisse, par les canons 113-123 du Code de droit canonique, par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, par ses statuts et par ses dispositions réglementaires d'exécution.

Elle a pour but comme institution de prévoyance, de servir aux assurés des prestations de vieillesse, d'invalidité, de décès conformément au règlement et aux dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle.

### 1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation est enregistrée sous le numéro 304017 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de Garantie LPP.

### 1.3. Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du 11 décembre 1984

Statuts du 3 octobre 2001

Règlement de prévoyance du 12 juin 2017 et avenant du 9 octobre 2017 entré en vigueur au 1er janvier 2018

Règlement de placement adopté le 23 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2014, Annexe I modifiée le 12 juin 2017, avec entrée en vigueur le 1er juillet 2017

Règlement sur les engagements de prévoyance du 12 juin 2017, en vigueur au 31 décembre 2016

Règlement relatif à la liquidation partielle du 13 janvier 2014 approuvé par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, le 31 janvier 2014

Règlement de signature du 24 novembre 2016, en vigueur au 1er janvier 2016

### 1.4. Organe de gestion / Droit à la signature

Les organes de la fondation sont le conseil de fondation, l'assemblée générale des assurés et des employeurs et l'organe de révision.

L'assemblée générale des assurés et des employeurs est convoquée chaque 4 ans. Elle prend connaissance du rapport annuel du conseil de fondation, de l'organe de révision ainsi que des comptes. La dernière assemblée a eu lieu le 9 octobre 2017.

Le conseil de fondation gère et contrôle l'administration de la fondation. Il se compose de 4 à 10 membres et est élu par l'Assemblée générale pour une durée de quatre ans.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le conseil de fondation nomme et contrôle une commission de placements chargée d'élaborer la politique de placements en conformité aux dispositions légales.

#### Conseil de fondation

M. Charles Affentranger	Président	SC	Repr. employés
M. Stéphane Vergère	Vice-Président	SC	Repr. employeurs
M. Henri Roduit	Secrétaire	SC	Repr. employés
Mme Madeleine Kronig	Membre	SC	Repr. employés
M. Raphael Kronig	Membre	SC	Repr. employés
M. Olivier Roduit	Membre	SC	Repr. employeurs
M. Markus Werlen	Membre	SC	Repr. employeurs
M. Gilbert Mudry	Membre	SC	Repr. employeurs

La fondation est engagée par la signature collective (SC) d'un membre avec le Président ou le Vice-Président.

## Commission des placements

M. Henri Roduit	Responsable	Repr. employés
Mme Madeleine Kronig	Membre	Repr. employés
M. Olivier Roduit	Membre	Repr. employeurs
M. Gilbert Mudry	Membre	Repr. employeurs
M. Serge Darioli	Conseiller	Sans droit de vote
M. Josef Zurbriggen	Conseiller	Sans droit de vote

### 1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Le contrôle des activités de la fondation est effectué par l'organe de révision qui vérifie chaque année la gestion, les comptes et les placements, et par un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle qui détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales et si la fondation offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

Gestion de la fondation	Groupe Mutuel, Martigny Alain Anthamatten Alain Pittet Nancy Rudaz
Expert agréé en prévoyance professionnelle	AON Suisse SA, Neuchâtel Gilles Guenat Nicole Rufener
Organe de révision	Inspection des finances du Canton du Valais, Sion Peter Schnyder Gilles Rey Blaise Rey
Autorité de surveillance LPP	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale
Autorité de surveillance canonique	Evêché de Sion Msgr Jean-Marie Lovey
Gestion de la fortune	Pleion SA**, Sion, M. Serge Darioli SZ Consulting**, Brig, M. Josef Zurbriggen UBS Switzerland AG*, Lausanne, M. Yvan Trotti
Questions juridiques	Me Roger Pannatier, Sion AON Suisse SA, Neuchâtel, Mme Angelica Meuli
Traductions	Charles Affentranger Tony Kenzelmann

\* Organismes agréés par l'Autorité de surveillance des marchés financiers FINMA

\*\* Organismes habilités à exercer l'activité de gestionnaire de fortune dans la prévoyance professionnelle LPP par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP)

### 1.6. Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2018, 179 employeurs (paroisses) sont affiliés au Diocèse de Sion (179 en 2017).

## 2. Personnes assurées et rentiers

### 2.1. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

Membres actifs	31.12.2018	31.12.2017
Prêtres cotisants	90	90
Laïcs cotisants	161	151
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>241</b>

Evolution des membres actifs	31.12.2018	31.12.2017
Effectif au 01.01.	241	229
Entrées	28	30
Sorties	-18	-18
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>241</b>

Pensionnés différés	31.12.2018	31.12.2017
Prêtres pensionnés différés	4	7
Laïcs pensionnés différés	3	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

Evolution des pensionnés différés	31.12.2018	31.12.2017
Effectif au 01.01.	8	8
Entrées	3	2
Sorties	-4	-2
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

Bénéficiaires de rentes	31.12.2018	31.12.2017
Prêtres pensionnés	66	63
Laïcs pensionnés	14	14
Invalides	6	5
Enfants d'invalides	4	4
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>86</b>

Evolution des bénéficiaires de rentes	31.12.2018	31.12.2017
Effectif au 01.01.	86	80
Entrées - pensionnés	6	2
Entrées - invalides	1	2
Entrées - enfants d'invalides	0	4
Décès	-3	-3
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>86</b>

<b>Total de l'effectif de la fondation</b>	<b>348</b>	<b>335</b>
--	------------	------------

### 3. Nature de l'application du but

#### 3.1. Plan de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement entré en vigueur le 01.01.2017 ainsi que sur l'avenant I entré en vigueur au 01.01.2018.

Le montant annuel de la rente de retraite au jour de la retraite réglementaire est calculé en pourcent de l'avoir de vieillesse accumulé à cette date; le taux applicable figure en annexe du règlement.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS.

Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

#### 3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte un type de plan de prévoyance :

La prime d'épargne est de 7.37% du salaire assuré pour la part de l'employé et de 9.93% du salaire assuré pour la part de l'employeur, soit 17.30% au total. La prime de risque est fixée à 2.5% du salaire assuré, soit 0.96% pour la part de l'employé et 1.54% pour la part de l'employeur.

#### 3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Au 1er janvier 2018 et 2019, les rentes servies au bénéficiaires de rente n'ont pas été adaptées.

### 4. Principe d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

#### 4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan et les principes d'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

#### 4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués dès le 1er janvier 2005.

##### 4.2.1. Titres

L'évaluation des titres est faite aux valeurs du marché à la date du bilan. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique "Résultat net des titres".

##### 4.2.2. Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique "Résultat net des titres". Le cours de clôture des monnaies étrangères utilisé au 31.12 est celui indiqué par la Banque Cantonale du Valais.

##### 4.2.3. Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année, à la date du bilan, selon des principes reconnus.

##### 4.2.4. Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs est faite aux valeurs nominales.

## 5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

### 5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

La SPES, Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion, est une fondation autonome de type primauté de cotisations. La fondation a conclu un contrat de réassurance congruente pour la couverture des risques de décès et d'invalidité auprès de Axa Winterthur, dès le 01.01.2017.

### 5.2. Evolution et rémunération des capitaux d'épargne des assurés actifs

	2018	2017
Capitaux d'épargne au 01.01.	34'125'329	31'631'557
Cotisations d'épargne	2'463'060	2'442'458
Apports de libre-passage	2'081'159	5'522'915
Rachats reçus	88'893	133'500
Libération cotisations d'épargne	0	2'133
Prestations de libre-passage en cas de sortie	-1'969'838	-5'309'971
Indemnités capital de vieillesse	0	-8'355
Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété	-120'000	0
Transfert capitaux épargne pour pensionnés différés	-418'307	-229'339
Transfert capitaux épargne pour bénéficiaires de rentes	-1'220'151	-377'218
Rémunération des capitaux d'épargne	339'288	317'650
	<b>35'369'433</b>	<b>34'125'329</b>

Les transferts internes de libre-passage entre les employeurs (paroisses) assurés auprès de la SPES figurent à la fois dans les apports de libre-passage et dans les prestations de libre-passage en cas de sortie pour Fr. 1'595'754.20 en 2018 (Fr. 4'892'759.85 en 2017).

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, le taux est de 1% (exercice précédent 1%) sur la totalité de l'avoir des assurés.

### 5.3. Evolution et rémunération des capitaux des pensionnés différés et des bénéficiaires de rentes

	2018	2017
Capitaux d'épargne au 01.01.	30'960'806	29'358'845
Transfert capitaux épargne pour pensionnés différés	418'307	229'339
Transfert capitaux épargne pour bénéficiaires de rentes	1'220'151	377'218
Indemnités capital de vieillesse	0	-31'397
Libération cotisations d'épargne	85'810	76'435
Rémunération des capitaux d'épargne	37'056	38'613
Constitution (+) - dissolution (-) de capitaux de couverture	-1'000'019	911'753
	<b>31'722'113</b>	<b>30'960'806</b>

### 5.4. Evolution des provisions techniques

	2018	2017
Provision pour adaptation des bases techniques	320'000	150'000
Provision pour retraite	700'000	1'010'000
	<b>1'020'000</b>	<b>1'160'000</b>

Les provisions techniques sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle, conformément au règlement sur les engagements de prévoyance, et sont constituées pour garantir les risques de vieillesse, décès et invalidité.

### 5.5 Total des avoirs de vieillesse LPP

	31.12.2018	31.12.2017
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)	14'779'519	14'118'800
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%



## 5.6. Résultat de la dernière expertise actuarielle

En date du 21 août 2018, AON Suisse SA a réalisé une expertise sur la base des comptes au 31.12.2017 qui indique selon l'article 52e LPP qu'à cette date :

- la Caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont adéquates.

La détermination des capitaux de prévoyance et des provisions techniques pour l'établissement du bilan au 31.12.2018 a été effectuée le 24 mai 2019 par AON Suisse SA à Neuchâtel.

## 5.7. Bases techniques

	2018	2017
Bases techniques	LPP2015	LPP2015
Taux technique pour invalidité et décès	2.00%	2.00%
Taux technique pour vieillesse	2.00%	2.00%

## 5.8 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2018	31.12.2017
Actifs	76'781'661	79'113'498
Dettes	-566'002	-405'914
<b>Fortune disponible au 31.12.</b>	<b>76'215'660</b>	<b>78'707'584</b>
<b>Engagements</b>	<b>68'111'545</b>	<b>66'246'136</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>111.90%</b>	<b>118.81%</b>

## 6. Placements

### 6.1. Organisation des placements, règlement de placement

La commission de placement peut confier la gestion de tout ou partie de la fortune à un ou plusieurs gestionnaires de fortune externes. Un contrat de gestion écrit, qui contient des exigences et des objectifs définis, est conclu avec chaque gérant.

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2.

### 6.2. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2018	2017
Réserve de fluctuation de valeur au 1.1	12'461'449	7'796'053
Dissolution (-) / constitution	-4'357'334	4'665'396
<b>Réserve de fluctuation de valeur au 31.12</b>	<b>8'104'115</b>	<b>12'461'449</b>
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	11'557'634	14'028'913
<b>Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-3'453'519</b>	<b>-1'567'464</b>
Placements (aux valeurs effectives)	76'125'430	78'671'643
Réserve de fluctuation de valeur comptabilisée en % des placements	10.65%	15.84%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % des placements	15.18%	17.83%

Le montant de la réserve est déterminé, pour chaque catégorie de placement, à partir de la volatilité historique des valeurs de marché, en l'occurrence la volatilité moyenne de l'ensemble des fondations de placement prise dans la comparaison de la CAFP (Conférence des administrateurs des fondations de placements).

Pour tenir compte des normes comptables RPC 26 et couvrir à plus de 95% les risques de fluctuation annuelle, 2 écarts types sans corrélation sont pris en compte.

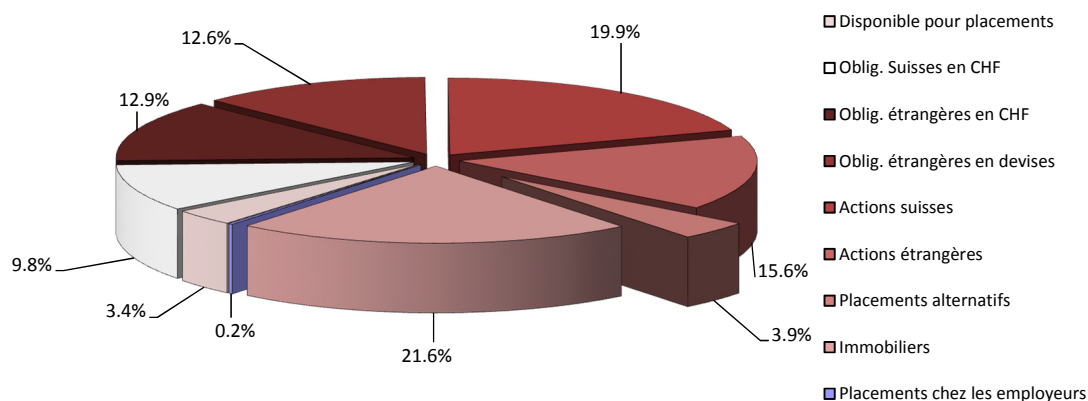
### 6.3. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placements selon les articles 54 à 57 de l'OPP2 ont été respectées.

### 6.4. Répartition des placements

Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26, les actifs de la fondation sont évalués à la valeur de marché.

Répartition des placements de la fondation	31.12.2018	31.12.2017
Disponible pour placements et liquidités	2'625'219	1'623'254
Obligations suisses en francs suisses	7'474'350	9'068'974
Obligations étrangères en francs suisses	9'855'913	7'904'970
Obligations étrangères en devises	9'574'989	10'368'697
Actions suisses	15'125'130	16'334'990
Actions étrangères	11'893'838	13'796'668
Placements alternatifs	2'980'195	2'814'991
Placements immobiliers	16'434'106	16'597'578
Placements chez les employeurs	161'691	161'523
	<b>76'125'430</b>	<b>78'671'643</b>



### 6.5. Dépôts en portefeuille

Répartition des dépôts	2018	2017
Banque Cantonale du Valais	55'130'838	56'106'824
UBS SA	18'123'085	19'894'694
Autres	1'000'000	1'000'000
<b>Dépôts</b>	<b>74'253'923</b>	<b>77'001'518</b>

### 6.6. Explications du résultat net des placements

#### 6.6.1. Produit net des liquidités

	2018	2017
Intérêts et différences de change	-12'547	-2'786
<b>Produit net des liquidités</b>	<b>-12'547</b>	<b>-2'786</b>

#### 6.6.2. Produit net des titres

	2018	2017
Produit d'intérêts des obligations	220'222	263'163
Dividendes des actions	365'694	349'617
Revenus des fonds de placements	440'317	531'552
Pertes et bénéfices de cours réalisés	-317'520	680'049
Pertes et bénéfices de cours non réalisés	-4'277'218	5'784'558
<b>Produit net des titres</b>	<b>-3'568'504</b>	<b>7'608'940</b>

### 6.6.3. Divers produits d'intérêts

	2018	2017
Intérêts comptes de gestion	-859	-1'808
<b>Divers produits d'intérêts</b>	<b>-859</b>	<b>-1'808</b>

### 6.7. Frais de gestion de la fortune

#### 6.7.1 Somme des indicateurs de la fortune

##### 1er niveau - institution

	2018	2017
Frais de gestion	210'482	199'455
Droits de garde	109'823	106'268
<b>Total frais TER</b>	<b>320'305</b>	<b>305'723</b>
Courtages sur transactions	44'263	26'359
<b>Total frais TTC</b>	<b>44'263</b>	<b>26'359</b>
Impôts à la source non récupérables	10'348	12'836
<b>Total autres frais</b>	<b>10'348</b>	<b>12'836</b>

<b>Total des frais de placements - 1er niveau</b>	<b>374'916</b>	<b>344'918</b>
---	----------------	----------------

##### 2ème niveau - placements collectifs

Dans le but de renforcer les exigences relatives à la transparence des coûts dans la gestion de la fortune, la directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) demande de faire apparaître les frais inhérents aux placements collectifs (2ème niveau) qui sont déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune doit être augmenté en conséquence. La position "résultat net des placements" n'en est ainsi pas affectée. Ce produit est comptabilisé au point 6.6.2. sous "bénéfices et pertes de cours non réalisés".

	2018	2017
TER sur les fonds de placements en obligations	106'191	104'248
TER sur les fonds de placements en actions	45'770	47'038
TER sur les fonds de placements en immobiliers	94'358	85'832
TER sur les fonds de placements mixtes	18'345	17'843
TER sur les fonds de placements alternatifs	13'337	8'776
<b>Total des frais de placements - 2ème niveau</b>	<b>278'001</b>	<b>263'737</b>

#### Frais de gestion de la fortune comptabilisés (placements transparents)

	2018	2017
Frais de placements 1er niveau	374'916	344'918
Frais de placements 2ème niveau	278'001	263'737
<b>Total des frais de placements transparents</b>	<b>652'917</b>	<b>608'656</b>

#### 6.7.2 Pourcentage des frais de gestion de la fortune

	2018	2017
Placements transparents	76'125'430	78'671'643
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	0	0
<b>Total des placements à la valeur du marché</b>	<b>76'125'430</b>	<b>78'671'643</b>
Frais de gestion de fortune comptabilisés	652'917	608'656
<b>En % des placements transparents</b>	<b>0.86%</b>	<b>0.77%</b>

Produits	ISIN	Fournisseurs	Quantité	Valeur du marché au 31.12.2018
Pas de placement non transparent				0
				0

### 6.7.3 Taux de transparence

#### Taux de transparence en matière de frais

	2018	2017
Placements transparents	76'125'430	78'671'643
Placements non transparents	0	0
<b>Total des placements à la valeur du marché</b>	<b>76'125'430</b>	<b>78'671'643</b>
<b>Taux de transparence</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

### 6.8 Performance des placements

	2018	2017
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-4'234'827</b>	<b>6'995'690</b>
<b>Performance des placements</b>	<b>-5.30%</b>	<b>9.70%</b>

La performance des placements est calculée selon la méthode TWR.

### 6.9 Exercice des droits de votes des actionnaires

Suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative Minder du 3 mars 2013, l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est entrée en vigueur le 1er janvier 2014. En vertu de l'ORAb, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse, la première fois pour les assemblées ayant eu lieu en 2015.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation. Il exerce le droit de vote pour les actions de sociétés suisses détenues directement, ou indirectement si la possibilité existe, conformément à l'article 22 de l'ORAb. La fondation vote en principe dans le sens du conseil d'administration, sauf pour l'élection du conseil d'administration et son président, des membres du comité de rémunération et du représentant indépendant, des rémunérations totales du conseil d'administration, de la direction et du conseil consultatif, des modifications des dispositions statutaires concernant le thème des rémunérations, des fusions, scissions, transformation,....

Le rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice est disponible auprès du gérant de la fondation.

## 7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1. Compte de régularisation actif

	31.12.2018	31.12.2017
Impôt anticipé	528'814	274'071
Compte-courant réassureur	-59	-295
Intérêts à recevoir	68'921	98'524
Subsides fonds de garantie	55'132	66'510
Divers	3'423	3'046
	<b>656'231</b>	<b>441'856</b>

### 7.2. Compte de régularisation passif

	31.12.2018	31.12.2017
Cotisations de l'employeur reçues d'avance	72'423	57'617
Capital retraite à payer	0	14'095
Honoraires gestion - facture partielle	9'720	9'720
Honoraires gestion - facture finale	70'839	70'414
Aon Suisse SA - note d'honoraires	11'581	18'394
Autorité de surveillance	451	3'555
Cotisations au Fonds de garantie	10'710	9'129
Ethos - service des assemblées générales	6'247	5'184
Honoraires révision - Inspection des finances	10'000	10'000
Divers	9'201	7'061
	<b>201'172</b>	<b>205'169</b>

### 7.3. Frais administratifs

La Fondation n'a pas de frais de marketing, publicité et courtage.

## **8. Demandes de l'autorité de surveillance**

L'Autorité de surveillance n'a pas pris position sur les comptes de 2015 à 2017.

## **9. Autres informations relatives à la situation financière**

La fondation n'est concernée par aucune information découlant du point 9 de la Swiss Gaap RPC 26.

## **10. Evénements postérieurs à la date du bilan**

Aucun événement significatif postérieur à la date du bilan ne justifie une mention dans l'annexe aux comptes.

## Respect des limites de placements selon l'OPP2

	31.12.2018		31.12.2017		Limites par catégorie 55 OPP2 %	Stratégie %	Stratégie min-max %
	CHF	%	CHF	%			
<b>Disponibles pour placements</b>							
Liquidités	1'709'816	2.23	1'508'602	1.91			
Placements collectifs	915'403	1.19	114'651	0.14			
<b>Disponibles pour placements</b>	<b>2'625'219</b>	<b>3.42</b>	<b>1'623'254</b>	<b>2.05</b>	<b>100.00</b>	<b>2.50</b>	<b>0-15</b>
<b>Obligations suisses en CHF</b>							
Placements directs	3'132'525	4.08	4'703'383	5.95			
Placements collectifs	4'341'825	5.65	4'365'591	5.52			
<b>Total obligations suisses en CHF</b>	<b>7'474'350</b>	<b>9.73</b>	<b>9'068'974</b>	<b>11.46</b>			
<b>Obligations étrangères en CHF</b>							
Placements directs	725'345	0.94	979'915	1.24			
Placements collectifs	9'130'568	11.89	6'925'055	8.75			
<b>Total obligations étrangères en CHF</b>	<b>9'855'913</b>	<b>12.84</b>	<b>7'904'970</b>	<b>9.99</b>		<b>37.50</b>	<b>15-65</b>
<b>Obligations étrangères en devises</b>							
Placements directs	2'251'354	2.93	2'422'931	3.06			
Placements collectifs	7'323'635	9.54	7'945'766	10.04			
<b>Total obligations étrangères en devises</b>	<b>9'574'989</b>	<b>12.47</b>	<b>10'368'697</b>	<b>13.11</b>		<b>10.00</b>	<b>5-15</b>
<b>Actions suisses</b>							
Placements directs	8'044'350	10.48	8'545'486	10.80			
Placements collectifs	7'080'781	9.22	7'789'504	9.85			
<b>Total actions suisses</b>	<b>15'125'130</b>	<b>19.70</b>	<b>16'334'990</b>	<b>20.65</b>		<b>15.00</b>	<b>5-25</b>
<b>Actions étrangères en CHF</b>							
Placements directs	0	0.00	0	0.00			
Placements collectifs	3'819'697	4.97	4'668'201	5.90			
<b>Total actions étrangères en CHF</b>	<b>3'819'697</b>	<b>4.97</b>	<b>4'668'201</b>	<b>5.90</b>			
<b>Actions étrangères en devises</b>							
Placements directs	1'865'657	2.43	2'222'058	2.81			
Placements collectifs	6'208'484	8.09	6'906'409	8.73			
<b>Total actions étrangères en devises</b>	<b>8'074'141</b>	<b>10.52</b>	<b>9'128'466</b>	<b>11.54</b>		<b>12.50</b>	<b>5-20</b>
<b>Immobiliers</b>							
Placements collectifs	14'969'373	19.50	14'604'823	18.46			
<b>Total placements immobiliers suisses</b>	<b>14'969'373</b>	<b>19.50</b>	<b>14'604'823</b>	<b>18.46</b>	<b>30.00</b>	<b>17.50</b>	<b>10-20</b>
Placements collectifs	1'464'733	1.91	1'992'755	2.52			
<b>Total placements immobiliers étrangers</b>	<b>1'464'733</b>	<b>1.91</b>	<b>1'992'755</b>	<b>2.52</b>	<b>10.00</b>	<b>2.50</b>	<b>0-5</b>
<b>Placements alternatifs</b>							
Placements collectifs	2'980'195	3.88	2'814'991	3.56			
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>2'980'195</b>	<b>3.88</b>	<b>2'814'991</b>	<b>3.56</b>	<b>15.00</b>	<b>2.50</b>	<b>0-5</b>
<b>Comptes de régularisation actif et placements chez les employeurs</b>							
	817'922	1.07	603'378	0.76			
<b>Total du bilan</b>	<b>76'781'661</b>	<b>100.00</b>	<b>79'113'498</b>	<b>100.00</b>		<b>100.00</b>	
<b>Total actions</b>	<b>27'018'968</b>	<b>35.19</b>	<b>30'131'657</b>	<b>38.09</b>	<b>50.00</b>		
<b>Total placements en devises</b>	<b>19'244'207</b>	<b>25.06</b>	<b>21'658'261</b>	<b>27.38</b>	<b>30.00</b>		